CITOYENS,

ARRÊTEZ, ET LISEZ.

Public impartial, prononce; je t'attends avec Respect, et le calme de l'innocence.



CITOYENS,

ARRÊTEZ, ET LISEZ.

DÉTENU depuis le 30 Frimaire comme *Suspect*, sans connoître les causes de *Suspicion* articulés contre moi, j'en référe au Tribunal respectable du Peuple, et, pour le mettre en état de juger avec connoissance de çause, je ne puis que faire le croquis fidele de ma conduite politique et de ma vie privée : le moment est enfin venu où le Citoyen, quelqu'il soit, doit un compte public de ses actions. L'excès de la modestie seroit aussi ridicule qu'un excès d'amour propre.

Je vais donc, en évitant, s'il m'est possible, l'un et l'autre de ces excès, me découvrir tout entier, sans dissimuler rien de la vérité. J'attends celui qui se levera pour me donner un démenti.

J'étois en Bretagne, (à Nantes) lors de la première année de la Révolution, et tandis que les *braves Parisiens*, (mes Pays) prenoient la

Bastille, les Nantais et moi entrions à mains armées dans le chateau de Nantes. J'avoue que cette conquête ne fut pas difficile, puisqu'à notre vue, les portes s'ouvrirent, et que nous entrames Tambour battant.

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Je passe rapidement sur les deux premières années de notre Révolution. Alors simple Compagnon Imprimeur, borné par des gains très-modiques, (à cette époque, il falloit beaucoup travailler pour gagner un misérable écu, et cette somme n'étoit pas trop forte pour deux personnes,) il est aisé de comprendre que la modicité de ma fortune, ne me mettant pas dans le cas de frayer avec tout le monde, et sur-tout avec la classe marchande, qui tient le dez à Nantes, je ne pouvois jouer le rôle que j'eusse désiré dans la Révolution, d'ailleurs on sait que le besoin de travailler pour vivre, ne contribue pas peu à rétrécir le génie, et que tel eût été un grand homme avec de la fortune, n'est qu'un *Sot* sans elle. Je me bornai donc alors, à faire tout ce qu'un bon Citoyen pouvoit faire; c'est-à-dire, marcher au son du Tambour, monter ma garde toutes les fois que j'étois requis, enfin remplir d'ailleurs tous les devoirs prescrits par le brulant amour du bien général et de la Liberté.

Las de l'état de stagnation où je me trouvois, desirant d'ailleurs, revoir mes Dieux Pénates, je revins à Paris, où je fus encore forcé de travailler comme Compagnon Imprimeur pendant quelques tems; logé en chambre garnie, jusqu'à ce que je puisse, du produit de mon travail, acheter un lit, je ne pus jouir des droits de Citoyens, et développer le peu de talent que la Nature m'a accordé. On sait qu'alors, on distinguoit les Citoyens en deux classes, *actifs & non actifs*; cette atrocité politique est enfin détruite.

Me voilà arrivé à l'époque heureuse, où je pus jouir de mes facultés morales; au moment où sentant tout ce que vaut la qualité d'homme, je pus me procurer la douceur d'être utile à mes Concitoyens. Moment délicieux! que mon cœur te rappelle avec plaisir!

Indigné de la dépendance où je me trouvois, je tentai les moyens de jouir du bénéfice de la Révolution, et je parvins, quoique sans moyens, à élever une Imprimerie à Paris; entreprise que j'eus le courage de faire avec 600 livres en portefeuille! il semble naturellement qu'avec de si petits moyens, je ne dois m'occuper que de mon établissement, et,

tout entier aux soins de ma fortune, m'inquiéter peu de contribuer en quelque chose à accélérer la Révolution.

Depuis trop long-tems j'étois dévoré du desir d'être utile, et mon premier soin, fut de me présenter à mon Capitaine, pour me coucher sur son Registre, (en 1790) je fus de suite à ma Section, et sollicitai l'honneur d'être son Imprimeur, je l'obtins.

Dès cet instant, je ne quittai plus l'Assemblée générale; je gardai le silence pendant quelque tems, désirant d'abord connoître ceux au milieu desquels je me trouvois, et retenu d'ailleurs par la difficulté de parler en public; mais bientôt prenant mon essor, je me lançai dans la carrière politique, où je jouai, non pas un de ces rôles transcendants, mais le seul où se bornoit mon ambition; celui d'être utile aux hommes dont j'étois environné. J'obtins, en peu de tems, la confiance la plus entière.

Sans avoir jamais désiré aucune place, je les ai toutes obtenues. D'abord. Président, Secrétaire, Membre des Comités Civil et Militaire, de la Guerre et de Secours, des différents recrutemens qui ont eu lieu, Electeur, Assesseur du Juge-de-Paix, Administrateur au Département

de Psris, après la Journée du 10 Août; enfin Sergent de ma Compagnie; sans compter les différentes missions dont j'ai presque toujours été chargé, et le refus de la place de Municipal, qui m'a été offerte deux ou trois fois.

J'ai, entre les mains, vingt Certificats et Attestations de mon civisme, de ma fidélité et de mon exactitude á remplir ces importantes et différentes fonctions. Jamais, malgré cette diversité et multiplicité de devoirs à remplir, je n'ai manqué de monter ma garde en personne. Je ne parle pas de mon exactitude à payer mes impositions, ne trouvant pas, comme certaines gens, que ce soit une preuve de patriotisme, puisqu'on sauroit bien forcé ceux qui n'en auroient pas la volonté.

Je ferai encore moins l'énumération des différentes sommes que j'ai donné pour les besoins de mon Pays, dans les collectes nécessitées par les circonstances.

Le 20 Juillet 1792, (20 jours avant la fameuse journée du 10 Août,) époque, où le dernier de nos Tyrans, entouré d'une foule de satellites et d'assassins titrés, étayé par une portion des Administrations de Départemens, qui s'api-

toyoient sur son sort, en blâmant la journée du 20 Juin, époque, dis-je, où ce *Brigand* couronné, forgeoit les nouveaux fers qu'il nous préparoit, pour nous punir d'avoir été assez généreux pour l'avoir fait plus grand qu'il n'avoit jamais été, j'eus le courage de prononcer un discours énergique et fort de choses, pour demander sa déchéance, et prouver qu'il la méritoit; dans ce même discours, je commentai la fameuse lettre de *Lukner*, adressée à Louis à cette époque, et, en demandant sa destitution, je démontrai jusques à l'évidence, qu'il étoit, ou un Sot, ou un Traitre; l'événement a justifié cette assertion. *La Fayette* eut aussi place dans ce même discours, et, en montrant son astucieuse scélératesse, en rappellant les massacres de Nanci et du Champs de Mars, j'appelai sur sa tête, la vengeance Nationale.

La Journée du 10 Août arrive, et, ce qui est bien remarquable, c'est qu'on n'avoit jamais voulu que je montasse ma garde ailleurs qu'aux Postes de l'arrondissement de la Section; l'Adjudant d'alors, à qui je demandai le *pourquoi*, me répondit que je n'avois pas *d'habit bleu.* Je déclare ici, que j'ai toujours eu une haute vénération pour ce *respectable habit*, mais qu'à cette époque, je ne voulois pas d'un habit qui sembloit

devoir établir une ligne de démarcation, entre les Citoyens qui pouvoient s'en procurer, et ceux qui ne le pouvoient pas. Ce qui est encore justifié par les événemens.

En conséquence de la réponse de l'Adjudant, dont je viens de parler, je fus fort surpris d'être commandé de garde à l'assemblée Nationale, la nuit du 9 au 10. J'en tire l'induction naturelle, qu'on me fit alors l'honneur de me mettre sur la liste de *proscription*, et que j'étois dans le nombre des honorables victimes qu'on vouloit sacrifier dans cette célèbre journée.

Je ne balançai pas à me rendre à mon poste, et je partageai avec mes généreux concitoyens, la gloire de cette mémorable Action.

Après cette époque, au moment où *Louis* fut conduit au Temple, je fis un autre discours, où je développai, la Constitution à la main, la justice de la déchéance; j'ajoutai même qu'on devoit lui faire son procès, étant rentré dans la classe des Citoyens ordinaires; je m'indignai des sommes considérables qu'on lui prodiguoit pour l'entretien de sa maison, j'en demandai la réduction, et je destinai l'excédent de ce qui lui étoit nécessaire, aux Veuves et aux Orphelins de nos frères

d'armes morts ou blessés au service de la République. Réduction qui eût bientôt lieu.

Administrateur au Département, je fus chargé de l'apposition des scellés chez les Emigrés, de suite, nommé et envoyé à Melun, Département de Seine et Marne, Commissaire-changeur pour les Billets de Secours, de *Guillaume*; j'en changeai pour près de 100,000 liv.; après avoir resté deux mois et demi dans cette ville, je revins ici, muni des certificats les plus flateurs, et qui attestent le zèle avec lequel j'ai rempli cette importante mission; je rendis mes comptes au Département de ces deux missions, et j'ai entre les mains un arrêté de ce même Département, qui témoigne sa satisfaction de ma conduite civique, et le chagrin de ce qu'en mon absence, la réélection du Département s'étant faite, le choix des Electeurs n'étoit pas tombé sur moi. Ce qui étoit l'effet de quelques calomnies, que j'eus bientôt détruites à mon retour.

Revenu dans le sein de mes Concitoyens, je repris, par leur ordre, toutes les diverses fonctions que mon absence m'avoit mis dans le cas d'abandonner.

J'ai promis d'être fidele, de dire la vérité, je vais remplir cette promesse.

Tout le monde connoît cette Commission des *Douze*, qui a si justement mérité l'indignation publique; quelques jours avant les journées des 31 Mai et 2 Juin, j'étois encore Président de ma Section; tout le monde sait encore que cette Commission, établie par un Décret, étoit autorisee à se faire apporter les Registres des diverses assemblées de Sections; je reçus une lettre de cette Commission, dans laquelle le Décret étoit renfermée, cette lettre m'intimoit l'ordre de porter le Registre, et je le portai.

J'avoue, de très-bonne-foi, que ma pénétration fut en défaut, et qu'en obéissant à cet ordre, je ne suivis que l'impulsion qui m'est naturelle; d'abord, d'obéir à la Loi; d'ailleurs, je ne pus jamais m'imaginer qu'il y eût le moindre inconvénient à faire connoître des Arrêtés que j'avois signé comme Président, et, en supposant quelques dangers, ils étoient pour moi seul, car il est très-vrai que le Président répond pour les Assemblées; au surplus, renfermé dans le sein de ma Section, je ne pouvois connoître les Mem-

bres de la Commission, et prévoir que la Convention n'avoit choisi, pour la former, que les ennemis de la chose publique. Ma Section blâma cette démarche, et me reprocha mon obéissance; il en résulta un arrêté, qui me déclare déchu de mes fonctions, et un des principaux motifs, est que je n'étois plus Président lors du port du Registre.

Pour éclaircir le fait de la non Présidence, je dois dire que ce reproche ne me fut pas fait lorsque je me présentai pour répondre, et que le bureau, qui devoit se renouveller le Samedi, par la multiplicité des objets, ne devoit l'être que le Lundi suivant. Le Dimanche ayant affaire, je ne tins pas la séance. Le Lundi, sans être instruit que le bureau avoit été renouvellé la veille, je partis dès le matin, pour obéir à la Loi.

Enfin, arrive l'époque du 31, et trois jours et trois nuits, je ne quitte pas les armes; la Constitution nouvelle est décrétée, je la mets sous presse, j'y joins *l'Hymne à la Liberté*, la Romance *Veillons au salut de l'Empire*, *&c.* et, pour mettre tous mes concitoyens à même de se la procurer, fidele au principe qui m'a toujours fait sacrifier mon intérêt par-

ticulier à l'intérêt général, je la donne à *deux sols* l'Exemplaire. Il n'est pas difficile de prouver que je n'ai pas tiré mes frais.

Quelques jours après le 31 Mai, on vint pour me désarmer comme *Suspect*, j'étois absent; enfin, au moment des mesures Révolutionnaires, au moment où ma femme étoit partie, munie d'un passeport donné par ma Section, pour la Bretagne, où elle est allée chercher une petite fille de cinq ans que nous venons d'adopter, malgré la modicité de nos moyens, le lendemain de son départ, qui eût lieu à huit heures du soir, je suis enlevé de chez moi à cinq heures du matin, et conduit aux *Magdelonettes*.

Voyez ma femme en route pour faire 200 lieues, voyez moi prisonnier, et ma maison seule, abandonnée. Au bout de trois jours, on vient me chercher, on me mêne chez moi, on leve les scellés qui avoient été apposés, et tout ce qui s'y trouve atteste mon patriotisme; je suis réintégré dans ma maison; quatre ou cinq jours après, mon Comité Révolutionnaire en m'envoyant de l'ouvrage, m'envoye, surabondamment à mon Procès-verbal de levé de scellés, une attestation de civisme, que je n'avois

pas même sollicitée. Il est donc bien reconnu que je ne suis pas *Suspect.*

Enfin, inquiét de mon épouse, dont je ne reçois pas de nouvelles, je me présente pour demander un passeport, et après l'inscription, dans l'intervalle nécessaire pour l'obtenir, je reçois les nouvelles que j'attendois; appellé pour mon passeport, je me présente et remercie, déclarant n'en avoir plus besoin. Je n'étois donc pas *Suspect*, puisqu'on alloit m'accorder un passeport! et pour aller où; en Bretagne!

La Fête en l'honneur de *Marat* a lieu, j'y assiste; elle se renouvelle au Théâtre (ci-devant Moliere) des Couplets patriotiques sont préparés, je les demande à l'auteur qui me les confie, et 2000 Exemplaires sont distribués, aux *Sans Culottes*, par moi, sans aucune rétribution.

Voilà la conduite que j'ai constamment tenue; et voici la cause de ma seconde arrestation.

Les Electeurs, rassemblés pour nommer à des places qui se trouvoient vacantes par démission ou autrement, m'offrirent celle de *Juge suppléant*, je refusai, et donnai pour

motif, qu'ayant un état qui suffisoit à mon existence, je ne vonlois pas frustrer un bon Citoyen qui pouvoit avoir des besoins ; on m'offrit celle de membre du *Bureau de Conciliation* ; je donnai pour second motif de refus, l'état dans lequel je me trouvois avec ma Section, et rendit compte de l'Arrêté pris par elle, contre moi ; on passa outre, en applaudissant à l'aveu que je venois de faire, et je fus interpellé pour savoir si je pouvois produire une attestation de civisme, j'exhibai celle qui m'avoit été donnée lors de ma sortie de prison, elle parut suffisante ; je fus nommé.

Ma Section instruite de cette nomination, mais trompée sans doute, sur la conduite que j'avois tenue dans cette circonstance, m'accusa d'intrigue ; (intriguer pour une place qui ne rapporte rien!) elle ordonna mon arrestation.

Depuis le 30 Frimaire, je gémis dans des fers réservés pour le crime ; depuis le 30 Frimaire je suis arraché à un état qui ne peut marcher sans moi, à une épouse vertueuse et sensible, qui pleure sur ma captivité, a une enfant, qui, éloignée de 100 lieues de son pays, n'a d'autres ressources que dans les travaux d'un

pere sensible, qu'un hazard heureux lui a procuré.

Citoyens, j'attends votre Jugement.

Je le répète, j'attends avec sécurité, celui qui viendra me démentir sur tous ces faits.

Quelque douleur que me fasse éprouver mon arrestation, elle n'égalera jamais le desir d'être utile à mon Pays, persuadé que je suis, qu'il est beau de servir sa Patrie, dût-on même, un jour, avoir à la taxer d'ingratitude.

LIMODIN.

LIMODIN, Imprimeur, rue saint-Martin N°. 250.